



## Livre blanc dépendance de la FFA : fausse bonne idée ?

Après avoir longtemps voulu imposer, sans succès, un contrat labellisé pour la dépendance (GAD, garantie assurance dépendance), adossé à une grille d'évaluation de la dépendance spécifique basée sur les AVQ, illisible pour l'assuré, la FFA revoit finalement sa copie en publiant un livre blanc qui promet une couverture dépendance généralisée présentée comme responsable.

**Cette solution relève-t-elle de l'opportunisme propre aux périodes électorales**, alors que les pouvoirs publics reportent sans cesse la promulgation d'une loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie, **ou d'une démarche sincère et désintéressée** visant à répondre à un enjeu sociétal majeur en prenant en considération les besoins réels des Français ?

« **Regardons la dépendance de façon globale ; ce n'est pas qu'une question d'argent ou de structure. A quoi sert un financement s'il n'y a personne pour permettre le maintien à domicile de la personne dépendante ?** » regrette Jean-Marc AUSSIBAL, DG de Tutélaire. Ainsi, **l'incohérence majeure de ce livre blanc réside dans la dichotomie entre la priorité de maintien à domicile exprimée par les Français** et l'idée d'une couverture socle qui ne prend en charge que la dépendance lourde. **Les dépendants partiels, rattachés aux GIR 3 et au GIR 4, sont les grands oubliés** de ce livre blanc. Pourtant, ils représentent 80% des personnes âgées dépendantes à domicile.

**Autres zones d'ombre de ce livre blanc finalement bien grisâtre : la revalorisation des rentes n'est pas évoquée** alors qu'elle est bien évidemment indispensable s'agissant d'un risque long. Quelle est la **soutenabilité d'une mutualisation** du risque dès l'âge de 22 ans ou même 42 ans alors que les plus jeunes ne pourront prétendre à une prise en charge que 60 ans plus tard ? **Quid de la continuité des cotisations** au moment du départ à la retraite qui pose des questions d'arbitrage budgétaire pour les personnes les plus vulnérables financièrement ? Comment vient-on en **aide aux aidants** ?

« **La dépendance concerne des personnes, des êtres humains et doit être abordée avec des convictions et des valeurs. Elle pose des questions dramatiques et parfois intimes. Pas seulement sous le prisme du risque et de l'argent** », fait remarquer Jean-Marc AUSSIBAL. C'est pourquoi il est important pour les aidants ou aidés de bénéficier d'une relation privilégiée avec les organismes qui couvrent le risque dépendance. **Un risque qui doit être maîtrisé et dont la maîtrise ne s'improvise pas.**

Experte de la dépendance, avec 30 ans de recul sur le risque et plus de 4 500 rentes dépendance versées chaque mois, en tant que Mutuelle à mission, Tutélaire s'engage et milite depuis des années **pour une vision plus transparente, plus sincère et plus accessible de l'assurance**, pour permettre à tous de se couvrir de façon juste, en plaçant l'humain au cœur de ses actions. Or, selon Tutélaire, **ce livre blanc ne répond pas à toutes les questions, en soulève d'autres**, notamment pour les personnes les plus vulnérables financièrement, qui sont les plus concernées par la problématique du financement de la dépendance. Car ce sont ces personnes qui ont justement le plus besoin d'aide au moment de la survenance du risque.



### Contact presse

Valérie LANGLOIS : 07 86 29 80 87



### Documentation

Podcast de Flora Obadia, directrice technique Tutélaire : Expertise dépendance

<https://podcast.ausha.co/podcast-tutelaire/paroles-d-experts-notre-expertise-face-a-la-dependance>

**À propos de Tutélaire** : Fondée en 1907, Tutélaire est une mutuelle prévoyance experte de l'assurance dépendance. Elle conçoit, assure et distribue ses propres produits. Elle gère près de 400 000 contrats et a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 66,7 millions d'euros.